

à la condition d'en réserver au gouvernement impérial ; ce titre appartient dès lors au gouvernement de Londres en tant qu'il agissait comme suzerain des provinces d'outre-mer. L'empire britannique s'établissait sans bruit ni proclamation. Ces institutions, qui ressemblent aussi à celles des Etats-Unis, en diffèrent par un point essentiel. Dans l'Union, ce que la constitution réserve au congrès est nettement spécifié, et le reste est du ressort des législatures locales ; au Canada, ce sont au contraire les attributions des assemblées provinciales que la constitution a pris soin de délimiter : l'imprévu appartient au parlement de la *Dominion*, sous la réserve que celui-ci ne se mette pas en contradiction avec les lois suprêmes de la métropole. L'unité de l'ensemble prime les droits des états.

Outre Terre-Neuve et l'île du Prince-Edouard, la *Dominion* compte encore s'étendre vers l'occident et ne s'arrêter qu'au Pacifique, où végète la Colombie britannique, si éloignée de l'Angleterre qu'elle semble prédestinée à devenir une annexe de l'Union américaine. La distance est grande du Saint-Laurent aux Montagnes-Rocheuses ; le pays intermédiaire est encore désert. Cependant le territoire de la baie d'Hudson, qu'une compagnie anglaise détenait depuis deux cents ans, fait maintenant partie de la *Dominion*. Ce serait le lien entre les membres isolés des possessions britanniques, si le projet d'un chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique se réalisait promptement vers le 52^e degré de latitude. Il est permis de douter que l'extrême nord de l'Amérique acquière assez de cohésion pour se maintenir en entier à l'état de confédération indépendante. La Colombie britannique rentre dans le rayon d'activité des états de Washington et de l'Orégon. Les établissements canadiens du Fort-Garry et de la Rivière-Rouge n'ont d'issue que par le Minnesota. L'unité de gouvernement n'a sa raison d'être qu'entre les provinces qu'arrose le Saint-Laurent. A moins que les défrichements ne prennent dans l'ouest un essor inattendu, c'est à cela que doit se borner la confédération canadienne, et sans doute alors elle aura la force de résister à l'attrait d'une fusion intime avec l'Union américaine.

H. BLERZY.

A continuer.